

# Sport à l'école: L'OFSP0 vous conseille

**L'Office fédéral du sport OFSP0, en sa qualité de centre de compétences du sport à l'école, redouble d'efforts dans le domaine de l'encouragement du sport et de l'activité physique à l'école.**

La loi sur l'encouragement du sport, qui est entrée en vigueur le 1er octobre 2012, a induit de nombreux changements pour la Confédération et par conséquent pour l'Office fédéral du sport OFSP0, en particulier dans le domaine du sport à l'école.

L'engagement de l'OFSP0 en faveur du sport à l'école s'articule désormais autour de quatre axes: l'éducation physique à tous les degrés scolaires, la formation et la formation continue des enseignants en sport, le sport scolaire facultatif et l'encouragement du sport et de l'activité physique en général.

Des documents, des réponses aux questions les plus fréquemment posées et d'autres informations figurent sur le nouveau site [www.ofspo.ch/sportscolaire](http://www.ofspo.ch/sportscolaire).

---

Source: [OFSP0 – Centre de compétences du sport à l'école](#)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

**Office fédéral du sport OFSP0**